



Commune de CEYRAS

COMPTE RENDU Séance du 08 avril 2021 A 20h30

1-Procès verbal de la séance précédente

Approbation du compte rendu de la séance du 28 janvier 2021

Présents : Hugues CERET, Jean-Claude LACROIX, Nadia DEHAESE, Claude LESTOCARD, Christophe CAUMEL, Julien BERMOND, Sébastien ROMIGUIER, Magali TENA, Daria PICARD, Jean-Luc GABORIT, Henri GRAVES, Françoise POUS

Absents excusés : Stéphanie BAUMES

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit de la subvention à une association.

L'Assemblée délibérante décide à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS

1. Approbation du compte de gestion du budget principal

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget général. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

2. Approbation du compte administratif 2020 du budget principal

Sous la présidence de M. CERET adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2020 du budget principal. Le budget s'établit ainsi :

		Dépenses en €	Recettes en €
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	741 413.45	914 666.07
	Section d'investissement	707 235.20	857 794.18
Report de l'exercice 2019	Report en section de fonctionnement (002)		77 119.72
	Report en section d'investissement (001)		31 302.06
	Total réalisation + report	1 448 648.65	1 880 882.03
Restes à réaliser à reporter en 2021	Section fonctionnement		
	Section investissement	391 072.49	1 400.00
	Total des restes à réaliser	391 072.49	1 400.00
Résultat cumulé	Section fonctionnement	741 413.45	991 785.79
	Section d'investissement	1 098 307.69	890 496.24
	Total cumulé	1 839 721.14	1 882 282.03

Le résultat de clôture de l'exercice en fonctionnement est de 250 372.34€ et le résultat de clôture de l'exercice d'investissement est de 181 861.04€.

Hors de la présence de M. LACROIX Jean-Claude, après en avoir délibéré, le conseil municipal, le compte

administratif pour l'exercice 2020 du budget principal est voté à l'unanimité,.

Monsieur Lestocard demande si la balayeuse apporte entière satisfaction.

Monsieur le Maire explique que dans le cœur du village elle améliore le contexte de travail des agents. L'inconvénient de la machine c'est qu'elle absorbe le vieux revêtement. On élargie le périmètre d'intervention aux lotissements.

Monsieur Graves fait remarquer que les gens se plaignent du bruit occasionné. Mais qu'elle fonctionne bien.

Madame Dehaese précise qu'à ce jour elle ne sert que dans le centre. Il y a de l'herbe coupée sur les trottoirs, c'est dangereux, ça glisse.

Monsieur le Maire précise qu'elle ne ramasse pas l'herbe sur les trottoirs.

3. Affectation de résultat du budget principal unanimité

Monsieur Céret présente l'affectation du résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	173 252.62 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	77 119.72 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	250 372.34 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	181 861.04 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 250 372.34 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	180 000.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	70 372.34 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

L'affectation de résultat est votée à l'unanimité.

4. Vote des taux d'imposition : modification importante le mode de compensation a changé.

Avant il était compensé et reversé directement par l'Etat aux communes. Désormais l'Etat affecte aux communes la part du Département de la taxe foncière pour permettre de compenser les taxes d'habitation. On ne sait pas comment cela va se présenter sur la feuille d'imposition. Nous nous sommes engagés à ne pas changer les taux communaux mais ces derniers vont augmenter suite à la réforme fiscale mais pas non de notre fait.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,
 Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité

- décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.01 % (21.45% taux départemental et 19.56 taux communal)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63.98 %

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux présentés.

5. Vote du budget principal

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif M14, comme présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	911 939.92 €	842 567.58 €
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent) 70 372.34 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		911 939.92 €	911 939.92 €
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	563 799.00 €	771 610.45 €
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT	391 072.49 €	1 400.00 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif) 181 861.04 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		954 871.49 €	954 871.49 €
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET		1 866 811.41 €	1 866 811.41 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le budget primitif présenté.

6. Vote d'une subvention association Objectif 34

Madame Picard fait un compte rendu de la réunion avec les associations du 17/03 afin de connaître les besoins de celles-ci, elle qualifie cette rencontre de « bon moment d'échanges ». Chaque association s'est exprimée. Une seule association fonctionne normalement, actuellement, il s'agit d'Objectif 34. Madame Picard et monsieur le Maire ont décidé que les autres associations auraient la possibilité de venir vers la collectivité dans le courant de l'année si nécessaire pour faire leurs demandes de subvention.

L'association d'Objectif 34 demande une subvention de 400€.

Monsieur le Maire tient à souligner le bon comportement de la totalité des associations, la sagesse était de rigueur. Vu le contexte sanitaire, les associations ne veulent pas d'aide pour l'instant. Il a été proposé que si leur activité redémarrait elles pourraient demander une aide. Bien évidemment cela est prévu dans le budget de fonctionnement. La commune souhaite faire preuve d'une grande souplesse, lorsqu'il y aura des demandes la commission étudiera cela.

Monsieur Lestocard n'est pas étonné par cette attitude. Il est d'accord avec cette philosophie. La subvention pour l'association d'Objectif 34 est votée à l'unanimité.

7. Demande de subvention éclairage public des Roujals

Monsieur Gaborit explique qu'à ce jour le haut de l'avenue des Roujals (au départ du groupe scolaire) n'a pas d'éclairage public.

Le Conseil Municipal souhaite demander à Hérault énergies une aide afin de créer cette extension de réseau.

Le montant de la construction des réseaux s'élève à 16 414.25€HT, la commune peut faire une demande de 75% du montant HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la demande de subvention de 75% à Hérault Énergies

8. Demande de subvention Agence Nationale du Sport

Monsieur le Maire informe que la demande de DETR auprès des services de l'Etat a été rejetée. L'Etat a été énormément sollicité par les communes pour des créations de classes ou groupes scolaires. La Préfecture nous a suggéré de nous rapprocher de l'Agence Nationale du Sports. Pour l'équipement « tennis » la demande peut représenter 20% du montant des travaux mais seulement sur les cours et concernant l'espace de loisirs en libre accès l'aide peut aller jusqu'à 50% du montant des travaux.

Monsieur Lestocard demande si en cas de refus, il y a un plan B ?

Monsieur le Maire répond qu'à ce jour il n'y a pas de plan B, nous verrons ensemble ce qu'il y a de mieux à faire. Il pense que nous avons suffisamment de marge de manœuvre pour réaliser un terrain. En revanche on ne fera peut-être pas le clubhouse. Essayons de voir si on peut faire une première phase du projet tennis.

Madame Dehaese demande si cela ne risque pas de limiter les subventions alors que si le projet global est présenté c'est mieux.

Monsieur le Maire précise qu'il faut attendre le résultat et nous déciderons ensemble.

9. Demande de subvention sécurisation route Rabieux

Monsieur Gaborit informe de la rencontre avec le Service du Département concernant la sécurisation de l'entrée de Rabieux et notamment de la route de St Félix à Saint Jean de la Blaquière.

Le montant des travaux s'élève à 14 211.48€. Il s'agit de création de chicanes pour couper la vitesse, de passages piétons, de pose de bornes plastiques pour casser le virage et faire ralentir. Le Département est très favorable car il veut sécuriser la traversée de St Jean par rapport aux poids lourds. Ne coûte pas extrêmement cher par rapport à la sécurisation que cela peut apporter. Ce dossier viendra s'ajouter au dossier de demande de sécurisation de la route de Saint Félix (cheminement piéton).

A l'unanimité pour la demande de subvention pour le projet de sécurisation

10. PLU – transfert de compétences

Monsieur le Maire explique que les 21 maires de la communauté de communes sont tous défavorables à ce projet, ils prônent le rejet de cette compétence. Les élus sont en train de travailler sur le SCOT. La communauté de communes travaille sur ce sujet et a réalisé des rencontres avec les communes. Peut-être que d'ici 3 ans il y aura un glissement sur un PLUI. Pas question aujourd'hui de déposséder les mairies de leur PLU. Voir les décisions qu'il sera opportun de prendre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'oppose au transfert de cette compétence

Monsieur Lestocard demande quelle est la tendance des autres communes.

Monsieur le maire répète que la totalité des communes est contre ce transfert. Depuis quelques mois le service urbanisme de la communauté de communes a fait le tour de l'ensemble des communes pour fabriquer un corps collectif pour les défendre.
Le SCOT risque de ne pas être d'accord avec nos PLU.

INFORMATIONS

- 1.** Déclassement d'un chemin rural réception d'un avant projet d'agrandissement de cave particulière au Crès Ricard.
Il est proposé la création d'un chemin rural en amont de manière à lui céder l'existant. La commune devra lancer une procédure d'aliénation avec la nomination d'un commissaire enquêteur. Evoqué en commission avec un avis favorable le chemin rural sera juste décalé de 30m.
Monsieur le Maire fait remarquer que cela permet d'avoir à Ceyras, un domaine de qualité.
Monsieur Caumel demande quel sera le coût pour la commune.
Monsieur Gaborit précise qu'il s'agira essentiellement de la charge du commissaire enquêteur.
- 2.** Ecole : 3ème confinement, à chaque fois les règles changent. Dans un 1er temps les enfants des personnels prioritaires devaient être accueillis à Nébian puis cela a changé pour Jonquières et enfin pour Montpeyroux. Heureusement qu'il s'agissait d'une « petite » semaine.
- 3.** Jardins familiaux : l'objectif était de livrer les jardins au 1er mars mais la pluie a retardé les opérations d'une semaine. Des plantes aromatiques et mellifères seront plantées ainsi que deux arbres fruitiers. Il a été demandé à ce que les jardiniers viennent le samedi matin pour aider à planter et partager un moment de convivialité.
- 4.** Les arbres du programme 1 naissance 1 arbres viennent d'être plantés ce matin. Les parents auront l'information dès lundi. Une date est retenue pour l'inauguration, il s'agit du 05 juin.
- 5.** Enquête sur la mutualisation avec la communauté de communes. Les Maires ont été interpellés et les conseillers informés sur le schéma directeur de mutualisation. Monsieur le Maire explique que cela est bénéfique, il ajoute que la collectivité le vit déjà dans différents domaines, cela génère des économies d'échelle. Les bénéficiaires sont principalement les habitants. La réponse a été formulée sur la restauration collective, le tourisme, les bibliothèques, ... Aujourd'hui rien à attendre sinon a rationaliser ce qui existe. Ce que nous ne souhaitons pas c'est sacrifier nos d'identités communales.
- 6.** La CC a pour volonté de mettre en place une police intercommunale sur la gestion des déchets sauvages, les chiens errants, le stationnement. La commune sait faire et s'est dotée d'outils pour le faire. Monsieur le Maire ne se voit pas proposer aux conseillers d'inscrire une somme importante pour l'emploi de policiers.
- 7.** Eclairage public Rabieux
Monsieur Gaborit explique que la société Enedis fait régulièrement des études sur l'électricité des villages, il en résulte qu'à Rabieux il faut changer certains câbles. Les travaux sont chiffrés par Hérault énergies pour la somme de 83 100€ de câbles électriques à la charge d'Enedis et 3 400€ concernant l'éclairage public, ce dernier montant sera à la charge de la commune
- 8.** Isolation grenier salle du Peuple réalisée : l'isolation sous la toiture vient d'être terminée.
- 9.** Animations « jeunesse ». Deux ateliers « casques réalité virtuelle » sont prévus le 17 et le 24 avril, animation individuelle, gestes barrières réalisés entre chaque enfant. Un questionnaire sera rempli après chaque passage pour mieux connaître ce dont les adolescents ont besoin.
Un premier contact a eu lieu avec l'association Demain la Terre pour créer des jeux de pistes à faire en famille, autour du Pioch. Il faut obtenir les accords des propriétaires. Seront proposées également des acrobaties avec l'association le Poing de Singe, pour mi-septembre à raison de 3h, l'activité dure 1h échauffement compris, en parallèle il y aura également des jeux d'équilibre.
- 10.** Accueil d'une maison des services publics itinérante. La maison des services publics initialement prévue à Clermont ne se fera pas. La communauté de communes a donc décidé de créer une maison itinérante sur plusieurs points, en « périphérie » de celle-ci (Octon, Clermont, Paulhan et Ceyras). Les communes mettent à disposition des locaux. Le cadastre, services fiscaux, DDTM, CAF... viennent tenir des rendez-vous avec la population.
- 11.** Commune candidate à un projet de photovoltaïque. La commune est sollicitée pour savoir si des besoins ou idées sur ces problématiques existent. Cela fait quelques années que l'on y pense, le toit de la cave coopérative et d'autres formules sont à étudier.
- 12.** Projet Obouées. Rencontrés il y a un an, les responsables avaient pour projet la descente de la Lergue à bouée. L'installation est sur un terrain privé et devrait voir le jour cet été, le matériel a été acheté. Le lieu d'accueil se ferait au niveau des jardins avec une remontée sur Rabieux. Un tarif préférentiel de -30% serait accordé aux jeunes Ceyradais.
- 13.** Conseil Municipal des Enfants : suivi du dossier. La 1^{ère} réunion de travail s'est très bien déroulée.

Presque tous les enfants étaient présents. Ils se sont beaucoup exprimés et avaient de nombreuses idées, ils sont très motivés

Les enfants veulent faire une animation itinérante dans le village pour mettre en valeur leur savoir-faire. Cela serait sous forme de petits ateliers dans le village. Une fiche projet leur a été envoyée, elle est à compléter. Les enseignants vont les aider dans l'élaboration de cette fiche. Qui, où, quand, Pourquoi...

- 14.** Budget participatif : délai terminé. Lancé au mois de décembre, distribué dans les boîtes aux lettres, relance en février, nouvelle relance mi-mars, fin des retours au 31 mars. Nous avons eu pas mal de retours oralement, une réunion aura lieu le 13 avril, chaque proposition va être étudiée. Nous avons reçu quatre demandes officielles dont trois arrivées trop tard. Tous ce qui est hors délai ne sera pas recevable, précise Madame Picard.

Monsieur Lestocard demande si cela n'est pas dommage de les écarter étant donné le peu de dossiers. Monsieur le Maire dit que cela est une question de principe, cela fait des mois que le projet a été annoncé. Le retour n'est pas brillant. « Ce que je ne veux pas c'est que l'an prochain si nous ne respectons pas les règles nous allons avoir des difficultés à expliquer que l'on a pris cette décision, si un dossier arrive 10 jours après ».

Monsieur Lestocard s'inquiète quand à la pérennité de ce projet.

Monsieur le Maire explique que l'an prochain il serait bien que l'on arrive à avoir 2 ou 3 dossiers plus formalisés.

Madame Tena précise que nous trouvons qu'il s'agit d'une bonne idée et nous avons envie que cela fonctionne, mais ce n'est pas parce que nous avons envie que cela est réciproque. Si cela est lié au contexte, il n'y a pas de raison de s'inquiéter.

Madame Dehaese répond à madame Picard qu'elle a l'air de dire qu'il y a un projet qui correspond à ce que l'on attend. En son sens le projet peut faire peur à beaucoup de personnes, la trame n'est pas assez développée pour que les gens puissent s'inscrire dedans ;

Monsieur Lestocard dit qu'il a manqué une réunion.

Madame Picard ajoute que dans la communication, il a été noté qu'elle pouvait être contactée personnellement pour accompagner les candidats.

Madame Tena ajoute qu'il y a pas mal de gens qui ont les compétences de le faire. Effectivement une présentation en réunion publique aiderait mais le contexte ne le permet pas. Des budgets participatifs il en existe au département, à la Région il y en a partout.

Madame Dehaese précise que celui du Département a bien fonctionné.

Monsieur Lestocard félicite le Conseil Municipal pour l'énergie déployée. Les associations peuvent être porteuses de projet.

Madame Picard précise que les projets doivent rentrer dans l'investissement. Certaines idées proposées peuvent être relayées dans d'autres cadres et donc satisfaites.

- 15.** Retour des abeilles au bassin de rétention des Yeuses : deux ruches sont installées, après l'arrêt d'activités du précédent apiculteur.
- 16.** Projet de station d'épuration à Rabieux : réflexion sur l'assainissement collectif de Rabieux, il s'agit de trouver une formule soit une micro station, soit raccorder un système collectif à Rabieux sur la station de Saint Félix.

Séance levée à 22h30

